

Communiqué de presse du Conseil administratif

Aux représentant-e-s des médias

7 septembre 2022

Loi sur l'e-ID : prise de position de la Ville de Genève

Le Conseil administratif de la Ville de Genève a pris position dans le cadre de la consultation organisée par la Confédération sur la future loi sur l'e-ID, établissant les bases légales nécessaires à la mise en place et l'utilisation d'une identité électronique reconnue par les administrations suisses.

Globalement, la Ville de Genève salue la rapidité avec laquelle le Conseil fédéral a su rebondir après l'échec en votation en mars 2021, s'agissant d'un élément important d'accès aux prestations publiques numériques.

La Ville salue également en particulier les choix effectués pour cette nouvelle mouture, à savoir une approche de l'identité auto-souveraine (*self sovereign identity*), une infrastructure de confiance gérée directement par la Confédération, le respect de la vie privée dès la conception (*privacy by design*), la volonté de limitation des flux de données nécessaires (principe d'économie des données) et un enregistrement décentralisé des données. Des éléments qui tiennent compte des craintes exprimées en mars 2022 par la population comme par le Conseil administratif.

Enfin, l'exécutif municipal relève en particulier le souci d'interopérabilité avec les systèmes européens, éléments importants pour une ville comme Genève, centre d'un bassin transfrontalier d'un million d'habitant-e-s.

Néanmoins, il convient également de mettre en avant des points de vigilance importants. Les identités numériques cantonales actuelles (eDemarches à Genève) pourraient être remises en cause, ce qui nécessitera des adaptations. Par exemple, l'e-ID proposée s'adresse uniquement aux personnes physiques et non aux personnes morales. Ce qui est cohérent avec son objectif de suppléer à une carte d'identité physique dans le monde virtuel. Ceci pose néanmoins des interrogations quant à son utilisation par les entreprises et autres associations. A titre de comparaison, l'identité cantonale actuelle permet une utilisation par une personne physique représentant des personnes morales en créant un lien avec le registre des entreprises genevoises (REG).

Autre élément, l'e-ID proposée s'adresse uniquement aux personnes de nationalité suisse ou disposant d'un permis valable. Ce qui exclut de facto les résident-e-s sans-papier ou les touristes, deux groupes importants pour les villes et pour lesquels une solution devra être proposée ou une identité numérique parallèle maintenue afin d'assurer l'accès aux prestations municipales, par exemple pour des démarches comme l'inscription au GIAP.

Enfin, la dernière interrogation concerne la répartition des compétences entre la Confédération, les autorités cantonales (voir communales) et le secteur privé concernant les rôles d'émetteurs et de vérificateurs. A titre d'exemple, le Canton de Genève pourrait-il devenir émetteur d'une e-ID suisse ou encore la Ville de Genève proposant une démarche en ligne devient-elle vérificateur avec une obligation de s'annoncer auprès de la Confédération ?

En conclusion, la Ville de Genève se positionne favorablement sur cette nouvelle proposition de loi, relève des points de vigilance importants et s'impliquera notamment dans le cadre de l'Administration Numérique Suisse (ANS), afin d'y apporter les réponses nécessaires.

Contact

M. Félicien Mazzola, collaborateur personnel
Département de la culture et de la transition numérique
079 542 66 50 - felicien.mazzola@ville-ge.ch

La Ville octroie une subvention ponctuelle de 105'000 francs à l'association Fête du Théâtre

Le Conseil administratif a validé l'octroi d'une subvention ponctuelle de CHF 105'000.- à l'association Fête du Théâtre en vue de l'édition 2022 de cette fête, qui aura lieu du 7 au 9 octobre 2022.

Evénement fédérateur de la carte théâtrale genevoise depuis 2014, la Fête du Théâtre a pour mission de favoriser la rencontre et les échanges entre le public genevois, les structures non culturelles et les institutions théâtrales de notre Cité. En 2021, un marathon du théâtre a permis à un public diversifié, lors de la journée du samedi, de découvrir cinq spectacles de suite, dans des formats et tirés de répertoires très différents. Cette manifestation valorise ainsi la qualité, mais également la richesse de la création théâtrale à Genève.

Contact

Mme Sarah Margot, responsable promotion et communication au Service culturel
Département de la culture et de la transition numérique
022 418 65 75 – sarah.margot@ville-ge.ch

Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal l'ouverture de deux crédits, pour un montant de 11'949'900 CHF net, destinés à la rénovation de la crèche de la Madeleine

A l'issue des travaux, 28 nouvelles places d'accueil préscolaire seront proposées aux familles, portant à 100 la capacité totale de l'institution. Une augmentation bienvenue pour ce quartier dont les besoins en matière de petite enfance sont importants.

En 2010, le Conseil municipal votait le crédit destiné à l'étude de la réfection de l'enveloppe et au réaménagement intérieur de la crèche de la Madeleine. Mais ce n'est qu'en 2020, lorsqu'une solution de relogement provisoire des enfants et du personnel a pu être confirmée, que les études ont pu débuter. Dès janvier 2022, les équipes ont intégré de

manière transitoire le nouvel espace de vie enfantine Victoire Tinayre, libérant le bâtiment de la Madeleine pour les derniers sondages et les travaux.

Rénovation urgente

La rénovation de la crèche est aujourd'hui pressante. La dégradation de ce bâtiment, construit à la fin du XIXème siècle, s'est accélérée de manière exponentielle, notamment en toiture, sur les façades, mais également sur toutes les installations techniques. Ainsi en janvier 2021, la cheminée de la chaudière a dû être changée en urgence, ce qui a imposé deux semaines de fermeture de la crèche, avec des conséquences organisationnelles non négligeables. Un exemple éloquent de la nécessité de rénover ce bâtiment dans les meilleurs délais.

Augmentation de la capacité d'accueil

La Madeleine est une institution phare de la petite enfance en Ville de Genève. Depuis les années 90, elle propose sur le même site plusieurs modes de garde, proposant ainsi des réponses adaptées aux différents besoins des familles, avec une crèche, une garderie, une halte-jeux. Grâce à la redéfinition de l'espace intérieur telle que prévue dans la demande de crédit, 28 nouvelles places de crèches seront créées, soit une capacité d'accueil totale de 100 places. Cette augmentation de l'offre est particulièrement bienvenue dans le quartier Cité/Eaux-Vives dont le taux de couverture des besoins (73%) est inférieur à la moyenne de la Ville (83%).

Transition écologique

Ce projet va permettre de réaliser la transition énergétique du bâtiment grâce à l'amélioration thermique de l'enveloppe, au remplacement des installations techniques avec une production de chaleur renouvelable, ainsi qu'à l'exploitation du potentiel solaire de la toiture pour la production d'électricité. L'installation de pompes à chaleur (PAC) n'engendrera pas d'émissions dans l'atmosphère et permettra ainsi de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

Contacts

Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité
Mme Frédérique Perler, Conseillère administrative, par l'intermédiaire de Mme Catherine Armand, collaboratrice personnelle: 022 418 20 132 – 076 375 69 44 –
catherine.armand@ville-ge.ch

Département de la cohésion sociale et de la solidarité
Mme Manuelle Pasquali, adjointe de direction en charge de la communication
079 446 40 13 - manuelle.pasquali-deweck@ville-ge.ch

Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal l'ouverture de crédits pour un montant de CHF 8'331'200.- destiné à la création d'un nouveau réseau de collecteurs d'assainissement à l'avenue Wendt ainsi que la mise en place d'un tuyau dédié à la récolte des eaux de chaussées

Impact environnemental

Afin de réduire les rejets des eaux usées dans le milieu naturel, la Ville de Genève agit depuis de nombreuses années pour faire évoluer son réseau d'assainissement unitaire vers une mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées. Le projet d'assainissement des eaux de l'avenue Wendt vise à poursuivre les efforts engagés par la

Ville de Genève en matière de protection de l'environnement en réalisant la mise en séparatif d'un bassin versant qui est actuellement totalement en régime unitaire.

Intervention coordonnée

Dans le cadre de ce projet, une coordination des occupants du sous-sol a été faite secteur par secteur afin d'analyser les besoins de modernisation et le développement des réseaux. Pour des raisons de temporalité, l'avenue Wendt représente un secteur sur lequel des travaux de sous-sol doivent être menés en amont des futurs travaux d'aménagements.

Les Services industriels de Genève doivent d'une part, réfectionner leurs réseaux sur l'ensemble du tronçon et, d'autre part, poser un réseau primaire de chauffage à distance (CAD) dans l'optique de pouvoir proposer prochainement aux riverains ce service prioritaire à la transition énergétique. L'intervention coordonnée entre les SIG et la Ville de Genève permet de mutualiser certains coûts et surtout d'engendrer une seule gêne dans l'usage de l'espace public.

Futurs aménagements axe Charmilles-Nations

L'axe Charmilles-Nations fait l'objet d'une attention particulière ces dernières années de la part de la Ville de Genève. Des études sont en cours pour restructurer ce tronçon de manière qualitative, afin d'élaborer un projet global qui requalifie tout l'espace public, de façade à façade, incluant de la végétation ainsi que des améliorations pour les mobilités douces.

Contact

Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité
Mme Frédérique Perler, Conseillère administrative, par l'intermédiaire de M. Marc Moulin,
collaborateur personnel: 022 418 20 17 – 076 210 48 16 - marc.moulin@ville-ge.ch